



# Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole

## Métiers de l'Agriculture, Viticulture et Travaux de la Cave



Devenir  
ouvrier viticole  
aide caviste

### Conditions d'inscription Prérequis

- Etre âgé de 16 à 30 ans (ou 15 ans en sortie d'une classe de 3ème.)
- Avoir signé un contrat d'apprentissage
- Avoir passé un entretien avec l'équipe pédagogique

### Compétences visées

Acquérir les compétences en matières de travaux de conduite de la vigne et travaux de la cave.

Utiliser et participer à la maintenance de premier niveau des équipements et matériels.

### Durée de la formation

Diplôme préparé en alternance sur 2 ans.

L'apprenti est salarié d'une entreprise et rémunéré sur toute la durée du contrat (entreprise et centre).

- 420 h par an au CFA (12 semaines)
- 1 225 h par an en entreprise (35 semaines plus 5 semaines de congés payés)

### Modalités pédagogiques

Cours 100 % en présentiel

### Poursuites d'études

BPA Travaux de Conduite et Entretien des Engins Agricoles  
BAC PRO Conduite et Gestion de l'Entreprise Vitivinicole

VITICULTURE / OENOLOGIE

## MODULES GENERAUX

- Agir dans des situations de la vie courante (Mathématiques, histoire géographique, éducation socio-culturelle).
- Mettre en œuvre des démarches contribuant à la construction personnelle (Français, EPS).
- Interagir avec son environnement social (Français, anglais, EPS, économie).

## MODULES PROFESSIONNELS

- Insertion du salarié dans l'entreprise (Economie, législation du travail).
- Maintenance des matériels, équipements, installations et bâtiments (Machinisme, sciences physiques).
- Technique et pratiques professionnelles (Viticulture).
- Module d'initiative professionnelle (Œnologie).

## Taux de rémunération

CATEGORIE D'AGE	1 <sup>ère</sup> ANNEE	2 <sup>ème</sup> ANNEE	3 <sup>ème</sup> ANNEE
Avant 18 ans	27 % du SMIC	39 % du SMIC	55 % du SMIC
De 18 à 20 ans	43 % du SMIC	51 % du SMIC	67 % du SMIC
De 21 à 25 ans	53 % du SMIC	61 % du SMIC	78 % du SMIC
26 ans et +	100 % du SMIC	100 % du SMIC	100 % du SMIC

Salaires selon les minima fixés par le décret en vigueur.  
Les taux peuvent être plus élevés en fonction des conventions collectives.

### ► Aide unique aux employeurs

Elle s'adresse :

- aux employeurs de moins de 250 salariés ;
- pour la préparation d'un diplôme ou d'un titre à finalité professionnelle de niveau inférieur ou égal au bac.

### ► Montant de l'aide

- 4 125 € maximum pour la 1<sup>re</sup> année d'exécution du contrat ;
- 2 000 € maximum pour la 2<sup>e</sup> année d'exécution du contrat ;
- 1 200 € maximum pour la 3<sup>e</sup> année d'exécution du contrat.

## Modalités d'évaluation

Contrôle continu en cours de formation et une épreuve terminale



## Indicateurs

	2017	2018
Réussite aux examens	100 %	83 %
Taux de rupture	20 %	19 %

# Contacts & Renseignements



**CENTRE DE FORMATION  
D'APPRENTIS VITICOLE**  
EPLEFPA de Beaune

☎ Accueil 00 33 (0)3 80 26 34 29  
 @ cfa.beaune@educagri.fr  
 🌐 <http://www.cfa.lavitibeane.com>

6, avenue du Parc  
BP 10215 - 21206 BEAUNE CEDEX